

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE. DE LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE  
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015**

Nombre de membres			Votes			Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil D'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Abs	05/10/2015	21/10/2015
7	7	7	7	0	0		

**L'an deux mil quinze, le douze octobre à 18 h 00,** le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Jacques CARRE, Maire.

**Etaient présents** : Véronique BOUDIN Adjointe, Martine CROCHOT Adjointe, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT, Raphaële DELALANDE, Bernard FOYNAT.

**Secrétaire de séance** : Alain TREMBLAY

### **ORDRE DU JOUR**

- ☞ Nouvelle communauté de commune suite à la loi NOTRe & Communes Nouvelles
- ☞ Sécurisation rue du Serein, présentation des différentes options proposées.
- ☞ Situation des travaux accès Mairie PMR.
- ☞ Décision pour régler le problème d'égout bouché à la salle des fêtes.
- ☞ Pérennisation du revêtement de la plateforme du tri sélectif.
- ☞ Plan d'action pour régler le problème des chats errants.
- ☞ Compte-rendu financier
- ☞ Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- ☞ Questions diverses.

### **Nouvelle communauté de commune suite à la loi NOTRe & Communes Nouvelles**

La loi « NOTRe » a été votée le 16 juillet dernier et le Préfet a décidé de notre nouvelle communauté de communes.

Nous sommes regroupés avec la communauté de communes « Cure & Yonne » et des maires des communes viticoles cherchent à nous rejoindre comme Coulanges, Irancy, Vincelles, Vincelotte et Chitry.

Nous ne sommes pas raccordés à Auxerre, ce territoire a été accepté par le Préfet. Il représente 15 700 habitants et 37 communes (25 pour le Chablisien et 12 pour Cure et Yonne)

En complément à cette évolution de notre Communauté de Communes, nous sommes encouragés par les pouvoirs publics à nous regrouper en « Communes Nouvelles » devant atteindre une taille de 5000 habitants (chiffre pouvant évoluer).

L'encouragement à créer ces nouvelles communes est fait par l'état avec les dotations (+5% la première année et pas de baisses durant les 3 à 5 années suivantes (à clarifier).

Le délai pour bénéficier de cet avantage est très court sachant que nous devons nous décider pour la fin de l'année !

J'ai été abordé par Patrick GENDRAUD qui compte rassembler toutes les communes de l'ancien canton de Chablis et nous propose de les rejoindre pour créer une commune nouvelle sachant qu'en 2020 nous serons en grande communauté.

Nous ne devons formuler à ce stade qu'un accord de principe pour travailler avec les services de la Préfecture, avoir les informations, les plus et les moins avant de se lancer.

Patrick GENDRAUD doit communiquer à la Préfecture toutes les communes intéressées.

Pour info Mr FROMONOT ne veut pas changer, à Beine Jean MICHAUD veut s'associer à Chablis dans un esprit de travail.

Patrick GENDRAUD dans un cadre amical mais non officiel propose que La Chapelle Vaupelteigne s'associe à Chablis sauf si Gérard ARNOULT veut faire quelque chose.

### **Sécurisation rue du Serein, présentation des différentes options.**

Les établissements Lacroix nous ont rendu visite le 23 septembre 2015 et nous ont communiqué les différentes signalisations à mettre en place pour la priorité à droite et pour une limitation à 30 km/h partielle au milieu du village ou totale pour l'ensemble de la commune.

Les devis nous ont été remis.

Le Conseil municipal prend la décision de mettre le village en priorité à droite.

Un dossier de présentation sera préparé pour accord de l'ATR et également vérifier qu'une subvention est possible dans le cadre des amendes de police.

Les camions devant emprunter le pont pour sortir du village en direction de La Fourchaume doivent pouvoir passer au ras des arbres pour effectuer leur virage sans heurter le parapet du pont. La société Lacroix nous a remis gratuitement un panneau de stationnement interdit que nous devons fixer sur place avec une copie de l'arrêté municipal.

Pour rappel voici les décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- *Panneau « La Chapelle Vaupelteigne » à mettre sur la route du cimetière à l'entrée du village.*
- *Mettre toutes les voies en priorité à droite et instauration du régime de priorité à droite sur toute la commune avec Arrêté municipal.*
- *Retirer le panneau de pré signalisation, le miroir, le panneau stop et la peinture au sol.*
- *Radars pédagogiques positionnés aux deux entrées, considérés efficaces.*
- *Mettre en place sur la rue des zones de stationnement avec bordure type J1 et balise J4, (l'ATR se propose de nous prêter cet équipement pour faire des essais). .*
- *Il est proposé de faire une première implantation en face du corbillard.*

Un projet global doit être préparé pour une communication à la population

### **Situation des travaux accès Mairie PMR.**

Le béton au sol est coulé, les cloisons sont terminées, le carrelage doit être posé prochainement Le choix des couleurs de peinture est effectué.

Lors du montage du dossier, le volet demande d'autorisation a été oublié par le maitre d'œuvre alors qu'il est obligatoire dans un ERP (établissement Recevant du Public) Cet oubli va être régularisé rapidement.

### **Problème d'égouts d'eaux pluviales bouchés à la salle des fêtes.**

Lors des derniers orages, il a été constaté à deux reprises l'inondation de la salle des fêtes.

Le constat est que l'égout d'évacuation est bouché. L'acquisition d'un système adaptable au nettoyeur sous pression n'a pas permis à Steeve de déboucher.

La canalisation passant sous la cuisine a été débouchée, les couvercles de regard retirés, il est maintenant possible d'avoir un écoulement des eaux en surface en solution provisoire.

Il est nécessaire de retrouver les plans de l'installation et de mandater une société pour intervention.

## **Pérennisation du revêtement de la plateforme du tri sélectif.**

Nous avons relevé une déformation de la surface provoquée par la manœuvre de demi-tour d'un camion, la surface a été réparée par la CCPC.

La décision de limiter la largeur d'accès pour les poids lourds est prise afin de ne permettre que l'accès en marche arrière des remorques. Des gros blocs de pierre vont être mis en place.

## **Plan d'action pour régler le problème des chats errants.**

Les chats autour du domicile de Mme Rochet sont réduits au nombre de 4. Un nouveau foyer est signalé vers le domicile de Solange LHOSTE avec de nombreux chatons. L'association « Les amis des chats de Ligny » est prévenue et va entreprendre la stérilisation.

Suite à la visite de Mme Mazzolini, lundi 26 septembre sur place, il est décidé de les capturer avec des cages pour les faire stériliser par l'association.

Mr Marcel LECOLLE pourrait être mis à contribution en utilisant des cages prêtées par Mr Alain CROCHOT.

## **Amélioration éclairage public.**

La société Eiffage a donné son accord pour installer l'éclairage de Noël lors de la modification de l'éclairage public.

Ils ont également donné leur accord pour installer tous nos poteaux avec des LED de 51W.

Une installation identique à Monéteau donne entière satisfaction.

Les commandes GSM pour réactiver l'éclairage de nuit sont opérationnelles, une vérification a été faite de la bonne réception GSM dans les armoires.

Nous avons reçu un accord d'Eiffage pour ajouter un interrupteur de marche forcée durant la nuit.

L'extinction entre 23h & 5h est programmable.

L'installation sera faite suivant la nouvelle proposition avec matériel TCEO 1 pour 51W 6900 lumen avec garantie 8 ans est acceptée.

## **Aménagement de la place de la Liberté**

Pour rappel les décisions prises lors de notre dernier conseil sont les suivantes:

- ✓ *Le tilleul est attaqué par les champignons à sa base, il sera remplacé.*
- ✓ *La place étant toujours inondée durant les périodes d'inondation il est nécessaire de rehausser les massifs pour permettre des plantations.*
- ✓ *La structure des massifs restera inchangée.*
- ✓ *Les massifs seront rehaussés et maintenus par des murets qui seront réalisés par Steeve VIANDIER.*
- ✓ *Un accès PMR est possible du fait du niveau central équivalent au trottoir et bénéficiant des bateaux existants. »*

## **Compte-rendu financier.**

Une analyse de la situation financière de la commune est rapportée par la secrétaire de Mairie Les comptes respectent globalement les prévisions du budget. Certains comptes ont mouvementé plus que prévu du fait de l'achat de matériel mais le chapitre concerné reste toujours dans l'autorisation de dépenses votées.

Le chapitre de dépenses de personnel reste malgré les emplois supplémentaires, conformes au budget voté et ne nécessitera pas de décisions modificatives d'ici la fin de l'année.

## **Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.**

L'assemblée Générale du bureau du Syndicat de bassin du Serein prévue le 23/9/2015 n'a pas pu se dérouler faute de quorum. Elle a été reprogrammée quelques jours plus tard mais le délégué n'était pas disponible.

Réunion des Maires le 30 septembre à 18h à Maligny

Réunion du Conseil Communautaire le 1<sup>er</sup> octobre à 18h à Lignorelles pour évoquer le sujet du devenir de la maison de retraite.

### **Réfection des chemins**

Un recensement complet a été effectué par Philippe DAUVISSAT, Bernard FOYNAT avec la participation des vigneron, dans l'objectif de faire des améliorations pérennes.

Les différents chemins abimés ont été recensés et une entreprise équipée d'une machine permettant de faire ce travail a été contactée. L'ensemble du Conseil est invité à se rendre sur le chantier lors de la prochaine intervention de cette machine.

Si la démonstration est concluante, des devis seront demandés et la rénovation des chemins pourrait être effective rapidement.

### **Questions diverses**

➤ **Mise en veille de l'alimentation électrique d'alimentation de la station de pompage**

La station est toujours alimentée avec un contrat d'un montant de 77,85€/ 6mois, décision de mettre en veille ce contrat avec la possibilité de la réactualiser plus tard.

➤ **Écoulement dans le réseau des eaux pluviales en période d'inondation.**

Lors des dernières inondations, il a été relevé des variations importantes de flux de l'eau dans les bouches d'égouts (montée puis descente des eaux dans certaines bouches lorsque la rivière monte)

Une analyse du réseau est à faire avec recherche de moyens pour créer une aspiration (venturi).

Ceci fait l'objet d'une demande d'un riverain, d'autre part l'annonce dans le journal l'Yonne Républicaine de l'effacement du barrage de Beaumont fait poser la question sur l'effacement du barrage de Maligny.

➤ **Entretien du village**

Il faut prévoir de demander à Mme Sylviane LECOLLE de faire le nettoyage de l'église régulièrement.

➤ **Amélioration des inondations de La Chapelle Vaupelteigne**

Le syndicat de Bassin du Serein va recevoir le directeur de l'agence de l'eau d'ile de France.

Il est prévu une visite au barrage de Maligny pour envisager son ouverture en période d'inondation au moyen d'une vanne motorisée.

Le Maire de Maligny supporte cette initiative du fait de l'ensablement important qui commence à obstruer l'accès au bief et donc l'accès aux douves du château.

➤ **Assurances**

Des réunions ont été organisées avec le prestataire actuel et un mandataire. A ce jour nous n'avons rien reçu, ni de l'un ni de l'autre.

➤ **Cimetière :**

Un plan de cimetière va être refait car celui que nous avons ne semble pas conforme à la réalité du terrain.

- **Eglise à remettre de niveau**  
La toiture est à revoir pour remplacer certaines tuiles qui ont glissé.  
Des devis ont été demandés aux sociétés MARSHALL et FORTINI et seront envoyés au service des monuments historiques pour subvention.
- **Curage des canalisations d'eau pluviale**  
Des devis ont été demandés. Deux sociétés ont répondu à notre demande :  
Société SAVAC pour un montant de 1138€HT Hors déchets  
Société ASSAINICLEAN pour un montant de 1000€HT.  
Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre ASSAINICLEAN pour 1000 euros HT
- **Bilan des indemnités kilométriques.**  
Aucun état n'ayant été transmis au secrétariat, l'indemnisation n'a pas encore pu être mise en place.
- **Elagage**  
Une campagne d'élagage autour de la commune programmée depuis début septembre est en cours actuellement.
- **Intervention auprès du Conseil Général pour un transport scolaire vers le collège**  
Notre requête a été suivie d'effet, le ramassage scolaire vers le collège de Chablis pour une jeune de 6<sup>ième</sup> a été réinitialisé.
- **Repas des Maires le 16 janvier 2016**  
Nous sommes en pleine réforme territoriale, extension des communautés de communes, création des nouvelles communes...  
Dans ce contexte le repas des Maires tel qu'il a toujours été effectué jusqu'à ce jour est d'un périmètre dépassé.  
La seule motivation serait d'une continuité amicale mais qui risque d'être complètement stérile en termes de communication politique.  
Nous devons avoir une vision de l'avenir et utiliser cette manifestation pour préparer le futur, pourquoi ne pas proposer une réunion de la nouvelle Communauté de Commune avec leur premier adjoint et les politiques.  
Maires : CCPC 35 + Cure et Yonne 12 = 37 communes soit au maximum 74 convives.  
Politiques : Préfet, Secrétaire Général, Président Conseil Régional, Président du Conseil Général, Conseiller Général et Président de la CCPC, Président de la Communauté de Commune entre Cure & Yonne, Sénateur, député. 8 convives soit un total de 82 personnes  
Gérard ARNOULT organise une réunion des anciens Maires de la CCVS le 20 octobre pour discuter de ces communes nouvelles, nous aurons l'occasion de tester le ressenti général.  
Les présentations politiques pouvant se faire dans la salle de la CCPC de Maligny (proposition de Gérard ARNOULT)  
Après échanges entre les différents membres, le constat est fait qu'il n'est pas possible d'inviter tout le monde car la salle des fêtes n'a pas une capacité assez grande et qu'il reste délicat que les conjoints ne puissent plus accompagner comme c'était le cas jusqu'à présent. Le Maire propose de revenir sur le sujet après que chacun ait pu y réfléchir.
- **Gestion du personnel d'entretien de la Commune**  
Mr Marcel LECOLLE sous l'autorité de Mr Bernard FOYNAT sera sous l'autorité de Mme Martine CROCHOT lors de l'indisponibilité de Mr Bernard FOYNAT.  
Mr Steeve VIANDIER sous l'autorité de Mr Bernard FOYNAT sera sous l'autorité de Mme Véronique BOUDIN lors de l'indisponibilité de Mr Bernard FOYNAT.  
Mme Sylviane LECOLLE sous l'autorité de Mme Véronique BOUDIN sera sous l'autorité de Mme Martine CROCHOT lors de l'indisponibilité de Mme Véronique BOUDIN.

➤ **Incident d'un camion avec les bacs sur la place des Côtats**

Lors d'une manœuvre un camion a heurté les bacs (côté droit face à la place), deux bacs ont été déplacés et un bac a été endommagé.

L'immatriculation du camion a été relevée par Mme Véronique BOUDIN. Une déclaration sera faite à notre assurance pour nous indemniser de la remise en place et du remplacement du bac endommagé.

➤ **Saule tombé dans la rivière le long du chemin de la Moute**

Le Syndicat de Bassin du Serein a été prévenu le 9 octobre pour prévoir l'enlèvement.

➤ **Presbytère**

Les fenêtres ont été changées et ce travail a donné entière satisfaction aux locataires (travail soigné et propre).

Un arbre dans la cour est tombé après le dernier orage.

➤ **Date du prochain conseil.**

Proposition lundi 16 novembre 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Maire  
Jean Jacques CARRE

